



ONDRAF SEA 2020
Avenue des Arts, 14

1210 BRUXELLES

Vos réf. :

Nos réf. :

Annexe(s) :

Namur, le 19 mai 2020

Madame, Monsieur,

Concerne : Consultation publique pour le stockage géologique de déchets nucléaires

Nous avons pris connaissance des documents mis à disposition dans le cadre de la Consultation publique pour le stockage géologique de déchets nucléaires.

Notre association souhaite porter à votre connaissance les remarques développées ci-après.

Nous reconnaissons l'importance de la prise d'une décision rapide sur le type de gestion de déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie, mais nous regrettons que cette consultation se tienne en pleine crise sanitaire, alors même que le Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux a suspendu l'ensemble des délais de rigueur et de recours prévus dans la réglementation wallonne. Nous estimons qu'il ne peut être assuré que toute administration ou tout citoyen intéressé puisse participer de manière optimale à une consultation publique dans un période sujette à bon nombre de restrictions en termes de déplacements et de contacts.

Nous souhaitons insister sur l'importance d'une concertation avec les communes tout au long des procédures de détermination des sites de stockage de préparation à l'élaboration des projets, des études d'incidences sur l'environnement et des enquêtes publiques y relatifs, le plus en amont possible.

Bien que cette consultation publique concerne uniquement le choix de la décision sur le type de stockage des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie, nous nous étonnons du peu de détails disponibles sur le processus. Nous soulignons néanmoins la lisibilité des documents dans le cadre d'une consultation publique, mais même si comme le dit l'étude des incidences sur l'environnement, le projet plan n'est encore que conceptuel et générique, il se limite à l'avant-projet d'arrêté royal de la décision du stockage géologique et dispense peu de détails techniques.

Dans le processus de mise en œuvre d'un site de stockage, nous regrettons que ne soient pas évoqués les aspects administratifs qui devront immanquablement faire partie du processus : comment se passera la gestion du foncier, de l'aménagement du territoire, etc.

De même, nous aurions souhaité que soient déjà considérées les incidences des futurs sites de stockage sur la vie « en surface » : agriculture, exploitation des nappes phréatiques, aménagement du territoire, etc. Des restrictions seront-elles imposées du fait des installations de stockage ?

Sans remettre en cause le stockage géologique comme destination finale sûre pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie, on peut regretter que les caractéristiques naturelles nécessaires de la (ou des) couche(s) géologique(s) sont peu précisées. On considère le stockage géologique en galeries dans trois types de sous-sol : les formations argileuses, les roches cristallines (magmatiques) et les évaporites, ces deux derniers types (peu présents en Belgique, ou alors exploités) n'étant pas envisagés. La géologie régionale de la Belgique est extrêmement bien connue, les formations hôtes préconisées pourraient être spécifiées, au-delà des formations récentes évoquées (Argile de Boom et argiles yprésiennes), ou des types de roches qui pourraient présenter un potentiel envisageable (argillites et schistes ardoisiers).

A la lecture de l'EIE nous apprenons que l'Agence fédérale du contrôle nucléaire a jugé le choix d'une formation hôte pour le stockage géologique prématuré, ce qui est compréhensible, mais les documents pourraient déjà lister les formations géologiques qui offrent a priori les caractéristiques nécessaires et qui seraient pertinentes pour ce choix.

Il est à noter que le fait qu'il existe un large consensus international sur la technique de stockage est judicieux tant la situation géopolitique à l'avenir est évidemment inconnue, et la coopération internationale au niveau de la recherche a ici toute son importance.

Nous nous interrogeons sur la stabilité tectonique de la Belgique en vue d'un stockage géologique. Notre pays est soumis à des tensions qui provoquent la réactivation de failles régulièrement, celles-ci ne risquent-elles pas de mettre en péril le stockage envisagé ? En outre, cette stabilité doit être assurée pour le prochain million d'années, puisque c'est la durée de confinement et d'isolement envisagée pour le stockage.

Nous nous interrogeons également sur le retour d'expérience des pays qui auraient déjà mis en place des galeries telles que décrites pour ce type de stockage. L'étude d'incidences précise que tous les pays qui ont déjà choisi une destination finale ont opté pour le stockage géologique en galeries et les installations existantes sont listées mais sans pour autant que ne soit exprimé ce qu'on peut en dire, même si en effet, il ne s'agit que d'une expérience limitée (uniquement mise en œuvre et exploitation).

Enfin, « la période post-fermeture ne nécessite plus aucune activité humaine pour que la sûreté reste assurée ». On s'en réjouit, mais rien n'est précisé sur le type de monitoring qui devra être assuré post-fermeture.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Maxime DAYE
Président

Conseiller : Gwenaël Delaite, tél. 81 24 06 13, e-mail : gwenael.delaite@uvcw.be

Directeur de Département : Tom De Schutter, tél. 081 24 06 30, e-mail : tom.deschutter@uvcw.be